



MUNICIPALITE DE COURTELARY

ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE DU LUNDI 17 JUIN 2019 A 20.00 HEURES A LA SALLE COMMUNALE

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2018.

2. Approuver les comptes municipaux 2018.

2018 fut une bonne année financière, avec une amélioration de près d'un million de francs au compte général, qui ne doit pourtant pas faire oublier un endettement communal encore très conséquent

Le dernier exercice comptable de la commune boucle avec un résultat positif de quelque 760 000 francs, alors qu'était prévu un excédent de charges de 216 000 francs, le compte général 2018 présente en effet une amélioration totale de 976 000 francs. Un résultat atteint grâce aux effets cumulés d'une surveillance rigoureuse des dépenses et d'une augmentation imprévisible des rentrées fiscales, supérieures de 958 000 francs aux prévisions budgétaires.

Au chapitre des financements spéciaux (FS), on précisera qu'un renouvellement du stock de sacs consignés, suffisant pour deux à trois ans, explique l'excédent de charge de l'enlèvement des déchets.

Le résultat très positif de l'alimentation en eau (45 000 francs alors qu'on en avait budgétés 22 000), enregistré malgré même d'importants travaux d'entretien, est dû essentiellement à une importante consommation sur la commune, qui n'a jamais été en situation de pénurie durant cette année très sèche, grâce à ce bon résultat le FS s'approche sérieusement du point d'équilibre qui doit être atteint d'ici à 2022. Quant au traitement des eaux, la bonne surprise 2018, avec 13 000 francs d'excédent de recettes, est notamment due aux entretiens conséquents réalisés précédemment et donc à un plutôt bon état des collecteurs.

La commune a fait preuve de modestie l'an dernier au niveau de ses investissements. Quelque 50 000 francs ont été consentis au collège, pour la rénovation d'un bureau et de la salle des maîtres, ainsi que la réfection de la distribution d'électricité dans le bâtiment. Un montant similaire a été nécessaire pour acquérir le matériel et le mobilier qui appartenaient aux anciennes propriétaires de la crèche désormais communale. Quelque 12 000 francs ont payé la suite de l'assainissement de l'éclairage public, assainissement qui devrait aboutir cette année.

Un peu plus de 45 000 francs ont été dépensés pour la construction du futur réservoir intercommunal d'eau potable.

Enfin, une subvention d'investissement de 48 000 francs a été consentie pour le travail du SAES (syndicat d'aménagement des eaux de la Suze).

Ces charges d'investissements ont, cependant été contrebalancées par une subvention encaissée pour l'élimination des eaux parasites de surface.

Courtelary touche une prestation complémentaire de quelque 275 000 francs au titre de la péréquation financière, grâce à son indice de rendement harmonisé inférieur à la moyenne cantonale.

On signalera encore que la quotité d'impôt, de 2.14 depuis 2010, est clairement en-dessous de la moyenne régionale. Il n'est actuellement pas envisageable de la modifier. Révisés les 4 et 5 avril par la fiduciaire Soresa, qui préconise leur approbation par le législatif, ces comptes ont été avalisés le 26 mars par le Conseil municipal.

Les principales variations par rapport au budget

En engageant la nouvelle employée d'administration au 1er janvier dernier plutôt qu'en 2018, en repoussant dans le temps des projets tels que l'E-facture, et tout en réalimentant le stock d'enveloppe pour les deux ou trois prochaines années, le poste Administration générale a donc limité ses charges à 523'000 francs contre 638'000 au budget.

Inférieures de 19 % au budget, les charges du poste Ordre et sécurité publics sont cependant trop peu importantes (88 000 francs) pour exercer un effet significatif sur les finances communales.

Dans le domaine Formation, les charges sont en revanche supérieures de 126 000 francs au budget, en raison de l'augmentation des élèves de l'école obligatoire due à l'évolution démographique locale et de ceux, adultes ou enfants, qui fréquentent l'école de musique ; les frais de chauffage du collège avaient par ailleurs été sous-estimés, comme pour les autres bâtiments communaux désormais reliés au chauffage à distance. Au chapitre Culture, sports et loisirs, on enregistre une baisse de charges nettes de quelque 24 000 francs (soit 18 %) ; principaux facteurs : les employés communaux ont réalisé seuls une grande partie de l'entretien des espaces publics et la place de jeu proche du collège n'a pas encore été reconstruite.

Avec un total de 1,1 million de francs, les charges nettes de Sécurité sociale sont plutôt stables, tandis que le secteur Transports et télécommunications a enregistré une augmentation de 69 000 francs par rapport au budget ; les raisons principales : l'achat d'un pick-up pour la voirie, qui permet d'économiser le véhicule Reform et de baisser ce faisant les frais de carburant, ainsi que des travaux conséquents pour l'entretien et le déneigement des routes communales. A relever une diminution des frais d'entretien des véhicules, grâce aux travaux qu'effectuent dans ce domaine des voyers très efficaces. Baisse des charges au titre de Protection de l'environnement et l'aménagement du territoire, de 20 000 francs (près de 50 %), notamment due à la diminution des travaux de correction prévus sur des ruisseaux, où cela ne s'est finalement pas révélé nécessaire. Au chapitre de l'Economie publique, une hausse des revenus (quelque 6000 francs, soit 11 %) s'explique en grande partie par le don au titre de la bonification pour la prévoyance sociale versée par la Clientis CEC, plus élevé que prévu.

La grande différence, on l'a dit, a été enregistré au compte Finances et impôts : de 4,3 millions au budget (4,5 millions aux comptes 2017), les revenus sont passés à 5,1 millions de francs. Les principales positions à surprises positives : l'impôt sur le revenu des personnes physiques, qui a atteint 219 000 francs de plus que prévu ; l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, avec 374 000 francs de plus qu'au budget ; les impôts sur la fortune des personnes physiques, avec 40 000 francs supplémentaires ; l'impôt sur les gains immobilier, de 61 000 francs supérieur aux prévisions ; les rappels d'impôts sur le revenu, avec 26 000 francs de plus. Au même chapitre, des charges se sont révélées inférieures au budget, en particulier la provision pour créances en péril, qui a pu être diminuée de 44 000 francs, et les partages d'impôts sur le bénéfice à la charge de la commune, dont 106 000 francs ont pu être retardés dans le temps.

Le Conseil municipal à l'unanimité vous recommande l'approbation des comptes 2018.

3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 120'000.00 pour le réaménagement de la place de jeu se trouvant à la rue de La Châtelaine.

La place de jeu qui se trouvait à la rue de la Châtelaine a dû être démontée début 2018 à la suite d'un contrôle du bureau de prévention des accidents (BPA). En effet cette place ne répondait plus aux normes de sécurité et de plus elle se faisait vieillissante. Après plusieurs réflexions sur un emplacement futur, le Conseil municipal a décidé de mandater une entreprise externe afin de nous proposer un projet de réaménagement de cette place. Le projet élaboré a séduit le Conseil municipal et c'est la raison pour laquelle il a décidé de vous soumettre ce crédit afin de réaménager cette place pour la plus grande joie des enfants du village.

Le conseil municipal à l'unanimité vous recommande d'approuver le crédit d'engagement de CHF 120'000.00 pour le réaménagement de la place de jeu se trouvant à la rue de La Châtelaine.

4. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 145'000.00 pour la réfection de la route de La Châtelaine, l'élimination des eaux claires parasites du secteur Le Pacot - La Châtelaine et la préparation d'un bouclage de l'eau potable de ce secteur.

Cela fait de nombreuses années déjà que la route de La Châtelaine mériterait d'être remise en état. Cette route ne répond plus aux normes de sécurité tant pour les automobilistes, les vélos et les piétons, c'est la raison pour laquelle le Conseil municipal a décidé de vous soumettre un crédit d'engagement afin de remettre cette route en état et de profiter de ces travaux afin d'assainir l'élimination des eaux claires du secteur du Pacot – La Châtelaine et de procéder à la préparation d'un futur bouclage de l'alimentation en eau potable dans ce secteur.

Le conseil municipal à l'unanimité vous recommande d'approuver le crédit d'engagement de CHF 145'000.00 pour la réfection de la route de La Châtelain, l'élimination des eaux claires parasites du secteur Le Pacot - La Châtelaine et la préparation d'un bouclage de l'eau potable de ce secteur.

5. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 487'000.00 pour la viabilisation du quartier où se situera le futur EMS Hébron, dont la part à charge de la commune sera de CHF 241'000.00, le solde de CHF 246'000.00 étant à la charge des propriétaires fonciers du secteur concerné.

La zone à bâtir sise au sud de la Grand-Rue à l'arrière de la Chocolaterie Chez Christophe se trouve actuellement en zone à bâtir mais n'est pas encore viabilisée. Sachant qu'un projet d'implantation d'un EMS sur une des deux parcelles et une possibilité future d'implanter d'autres habitations sur le 2ème parcelle qui se trouve en bordure des voies de chemins de fer, décision a été prise de procéder à sa viabilisation. L'estimation des coûts pour cette viabilisation s'élève à CHF 487'000.00, dont la part à charge de la commune sera de CHF 241'000.00, le solde de CHF 246'000.00 étant à la charge des propriétaires fonciers du secteur concerné.

Le conseil municipal à l'unanimité vous recommande d'approuver ce crédit d'engagement pour cette viabilisation.

6. Discuter et approuver la modification de l'article 10 alinéa 2 du Règlement d'organisation de la crèche municipale.

La modification principale et la plus importante concerne la fourchette de tarif dans laquelle le Conseil municipal peut fixer le tarif de garde d'un enfant dans la structure d'accueil. À la suite de l'augmentation des tarifs au 1^{er} juin 2019 qui a dû être faite pour donner suite aux exigences du canton de Berne en matière de personnel et stagiaires pour l'accueil des enfants qui était insuffisant selon les normes en vigueur.

Le conseil municipal à l'unanimité vous recommande d'approuver la modification de l'article 10 alinéa 2 du Règlement d'organisation de la crèche municipale.

7. Discuter et approuver le nouveau règlement concernant le financement spécial relatif aux gains réalisés lors de la vente de la parcelle no. 134, lieu-dit : Sous l'Eglise.

Lors de l'Assemblée municipale du 11 décembre 1995, le Conseil municipal avait demandé au législatif le droit de mettre en vente la parcelle no. 134 au lieu-dit : Sous l'Eglise. L'Assemblée avait accepté cette mise en vente en y incluant un amendement qui demandait que le bénéfice de la vente de ce terrain moins les charges d'achat et autres devait être utilisé dans un but à caractère social. Lors des diverses ventes de ce terrain les bénéfices ont été affecté à la réduction des charges du bâtiment se trouvant à la Fleur de Lys 5 qui abrite le SASC (Service d'action social Courtelary). Selon des constatations répétées de la fiduciaire qui vérifie les comptes communaux, cette imputation comptable n'a pas un but social, étant donné que le SASC paie un loyer à la municipalité. De ce fait le Conseil municipal a décidé d'édicter un nouveau règlement concernant le financement spécial relatif aux gains réalisés lors de la vente de ce terrain. La somme qui sera alloué à ce FS sera de CHF 184'490.00 qui représente le bénéfice final de ces ventes. Selon le règlement les prélèvements sur ce financement spécial seront uniquement affectés à des projets à caractère social comme les charges liées à la construction d'une structure d'accueil de la petite enfance, l'organisation de la course des aînés, les messages aux parents de Pro Juventute, les sacs poubelles pour les nouveaux nés, les cadeaux pour les personnes âgées et l'achat de matériel pédagogique pour la crèche.

Le conseil municipal à l'unanimité vous recommande d'approuver le nouveau règlement concernant le financement spécial relatif aux gains réalisés lors de la vente de la parcelle no. 134, lieu-dit : Sous l'Eglise.

8. Discuter et approuver la création d'un syndicat pour l'alimentation en eau de boisson des communes de Cormoret et Courtelary et son règlement d'organisation.

Depuis 2011 nos deux communes collaborent à l'établissement d'un nouveau PGA (Plan général d'alimentation en eau) et à la mise en place de nouveaux équipements de stockage d'eau, de distribution et de gestion.

Comme ceci a déjà été expliqué à plusieurs reprises, le dossier est complexe par nombre de ses aspects, qui doit notamment être établi dans le respect de bases légales très strictes.

« L'eau, source de vie » est trop importante pour la santé des consommateurs et des consommatrices pour ne pas prendre en compte tout ce qui peut apporter des garanties sanitaires de haut niveau et surtout durables pour de nombreuses années.

En outre, les choix et les investissements qui s'en suivent induisent des engagements pour plusieurs dizaines d'années. Nos prédécesseurs, ne l'oublions pas, ont eux aussi

agi en visionnaires à plus d'un titre, si l'on pense que nos réservoirs et conduites sont pour certains presque centenaires.

Situation actuelle

Le 21 mai 2017, les corps électoraux de nos deux communes ont décidé à une large majorité de libérer les crédits permettant de réaliser une première étape des travaux qui ont pu commencer ce printemps.

La construction du nouveau réservoir est en cours, sur le site de l'ancienne ciblerie de Cormoret de même que la pose des conduites permettant de le relier aux réseaux communaux.

Afin de pouvoir intégrer cet ouvrage dans un concept à long terme et de fixer comment et avec quelle ressource nous allons le remplir, les Conseils communaux ont établi une version finale du PGA, avec l'aide d'un bureau d'ingénieurs conseils spécialisé.

Dans ses grandes lignes, ce PGA fixe les choix suivants :

- **La ressource principale** en eau sera produite par Saint-Imier, notamment à la source de la Raisetsette (située à Cormoret), avec si nécessaires des apports en eaux de secours depuis le nouveau réservoir de Saint-Imier (réservoir des Philosophes). Dès lors, si nous avons finalement pris l'option de ne plus exploiter la Borcairde (zone de protection des eaux non conforme aujourd'hui) et de ne pas faire de nouveaux forages (risques financiers), le bassin versant de « notre » eau reste le même qu'actuellement. Nous avons laissé de côté la variante qui proposait d'exploiter une partie de la ressource du Torrent (SEF), car elle pourrait bien aussi à long terme devoir être exploitée autrement, voir abandonnée, également pour des questions de risques de pollution dus à la proximité de la route ou des voies CFF.

Nous avons donc pris la décision d'acheter l'intégralité de l'eau que nous utiliserons dans nos réseaux (ressource principale, eau de secours, eau d'extinction) et de ne plus la produire nous-mêmes. C'est une forme de régionalisation visionnaire, également adoptée par deux autres communes du Haut-Vallon.

- **Le réservoir** est celui qui a été projeté et dont les crédits ont été votés en première étape. Son volume est de 1000 mètres cubes, dont 250 sont destinés à la réserve incendie. Son niveau altimétrique est légèrement supérieur à ceux des réservoirs abandonnés par les deux communes, ce qui va permettre de mieux alimenter les zones supérieures construites et d'augmenter la pression pour la lutte contre le feu. Nous donnerons encore des précisions et des conseils aux propriétaires pour tenir compte de cette augmentation de pression (entre 1.5 et 2.6 bars).
- **Une nouvelle télégestion** sera installée entre le réservoir et nos locaux communaux pour visualiser les niveaux d'eau (gestion) ou manutentionner à distance la vanne incendie. La gestion globale sera supervisée directement par les Services techniques de Saint-Imier.

Dans la cadre de la première étape des travaux et des crédits, nous réalisons également **plusieurs conduites maîtresses ou de bouclage**, de même que **des chambres de liaison** entre les deux réseaux, afin d'assurer leur équilibre en pression ou en débit.

Comme nous avons abandonné certains ouvrages initialement planifiés (station de pompage du Torrent, nouvelle conduite Torrent-Raisetsette, etc.), le montant du crédit voté en première étape ne sera pas utilisé dans son intégralité.

Cela nous laisse une marge de manœuvre qui pourra servir **à construire d'autres conduites** ou **pour acquérir des équipements de détection des fuites**. Les décisions y relatives seront soumises à l'organe compétent.

A ce titre, lors de la votation des crédits de la première étape, nous avons annoncé qu'il resterait plus d'un million de francs à décider en deuxième étape, notamment pour la production d'eau (ressource à modifier ou nouvelle ressource, traitement). Ce montant **ne sera pas demandé** aux citoyens et citoyennes de nos communes sous forme de crédit, car cet investissement sera, tout ou partie, réalisé par Saint-Imier.

Structure commune

L'option de créer un Syndicat des eaux commun aux deux collectivités a été prise par les Conseils communaux et ceci pour s'occuper aussi bien de l'achat de l'eau que de sa distribution, des réseaux, de l'exploitation et de la gestion (relevés des compteurs et facturation).

Les comptes communaux (actifs et passifs) de l'alimentation en eau seront transférés au Syndicat.

Le Règlement d'organisation (RO) du Syndicat a été déposé dans les communes conformément aux bases légales et il appartient dès lors aux assemblées communales des deux communes de l'adopter.

Le Syndicat restera la propriété exclusive de Courtelary et Cormoret, tout en permettant une extension éventuelle à d'autres communes.

Exécutifs unanimes

Les deux Conseils municipaux vous recommandent à l'unanimité d'accepter la création du syndicat et son règlement d'organisation, inscrits à l'ordre du jour des assemblées municipales du 17 juin. | cm Courtelary et Cormoret

Le conseil municipal à l'unanimité vous recommande d'approuver la création d'un syndicat pour l'alimentation en eau de boisson des communes de Cormoret et Courtelary et son règlement d'organisation.

9. Prendre connaissance des décomptes finaux :

Pour le remplacement, sous la route cantonale, des conduites d'alimentation en eau, des eaux usées et des eaux parasites ainsi que pour la remise en état des trottoirs

Un crédit de CHF 4'800'000.00 pour le remplacement, sous la route cantonale, des conduites d'alimentation en eau, des eaux usées et des eaux parasites ainsi que pour la remise en état des trottoirs a été accepté par les citoyennes et citoyens en votation du 18 décembre 2011. Les dépenses sont supérieures aux prévisions puisque nous enregistrons une augmentation des coûts bruts de CHF 365'657.05, ce qui représente 7.62%. Cette augmentation provient essentiellement des rehaussement qui ont été fait devant le collège et au centre du village et qui n'étaient pas pris en compte dans le crédit de base, de la pose de conduites pour l'élimination des eaux parasites des rues du Moulin, de la Châtelaine et partiellement du Tombet ainsi que du réseau des fontaines.

10. Messages des autorités :

- Informations du maire
- Information dicastère environnement concernant l'évolution de la situation de l'Ecopoint

11. Divers

Nous osons croire que ces brèves informations vous auront permis une bonne approche des points à traiter lors de l'assemblée municipale du **lundi 17 juin 2019 à 20.00 heures à la salle communale** à laquelle nous vous invitons tous à participer.

Avec nos sincères salutations.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE COURTELARY